

UAEC08 - Expérience professionnelle ou stage

Présentation

Programme

Contenu

Chaque élève doit justifier d'une expérience professionnelle en tant que guide-conférencier.

Cette expérience professionnelle peut être de trois natures :

- soit de plus de trois ans pour les candidats déjà en activité avant le début de la formation,
- soit de 420h minimum dans le cadre d'une expérience professionnelle en cours entre le début et la fin de la formation (ex.: contrat d'alternance, CDD, auto-entrepreneur en activité),
- soit de douze semaines (ou 420h) dans le cadre d'un stage en entreprise, en France ou à l'étranger, durant l'année de formation.

Cette expérience professionnelle fait l'objet de la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

L'UAEC08 est évaluée dans le cadre d'un examen final. Chaque candidat.e présente son travail (mémoire écrit et soutenance oral) dans le cadre d'une première session organisée en fin de formation. En cas d'échec, il/elle pourra se représenter dans le cadre d'une seconde session organisée au minimum 15 jours plus tard.

Mis à jour le 01-09-2012



Code : UAEC08

Unité d'activité de type
expérience ou stage

8 crédits

Responsabilité nationale :
EPN11 - Territoires / Marine
LOISY